

TRANSMIS LE 23/12/24  
REÇU LE 23/12/24  
AFFICHÉ LE 23/12/24  
NOTIFIÉ LE 23/12/24  
PUBLIÉ LE 23/12/24  
EXÉCUTOIRE LE 23/12/24

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques  
Service Voirie AM/MC/SB

## **ARRÊTÉ n° 24-893**

### **RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT PERMISSION DE VOIRIE AUTORISATION DE DÉPOSER UNE BENNE À GRAVATS 16 AVENUE CARNOT, FRANCONVILLE-LA-GARENNE DU 13 AU 15 JANVIER 2025**

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'Arrêté Préfectoral du 19 Janvier 1998 portant règlement départemental sur les permissions de voirie,

**VU** la délibération n°6 du Conseil Municipal en date 23 mai 2024 du instaurant des tarifs pour l'occupation du domaine public,

**VU** la demande présentée par la **Société Conseiller Travaux** en date du 12 décembre 2024 tendant à obtenir l'autorisation d'un dépôt de benne à gravats au droit de la propriété sise : 16 avenue Carnot à FRANCONVILLE-LA-GARENNE.



## **ARRÊTÉ**

### **ARTICLE 1 :**

Durant la période **du 13 au 15 janvier 2025** le dépôt d'une benne à gravats est autorisé au droit de la propriété sise **16 Avenue Carnot, Franconville-la-Garenne sur une place de stationnement**, pour des travaux de rénovation intérieur. La voie publique devra être débarrassée de tout dépôt de matériaux à l'expiration de ce délai.

### **ARTICLE 2**

Le pétitionnaire, prendra toutes les dispositions afin de rendre visible la benne de jour comme de nuit (éclairage, bande fluorescente, etc.), et de laisser 1 mètre sur le trottoir pour le passage des piétons.

**ARTICLE 3 :**

Le pétitionnaire **Conseiller Travaux**, s'acquittera des droits d'occupation du domaine public tels que prévus par la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2024, d'un montant de **13€/place de stationnement/jours**, soit : **13€ x 1 place x 3 jours = 39€**. Cette somme sera réglée auprès de la Régie Recette de la Mairie – 11 Rue de la Station 95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE avant le 6 janvier février 2024. Contacter le 01.39.32.67.43 ou le 01.39.32.67.12 pour convenir d'un rendez-vous.

**ARTICLE 4 :**

Les contraventions à la présente autorisation seront relevées et poursuivies, conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

**ARTICLE 5:**


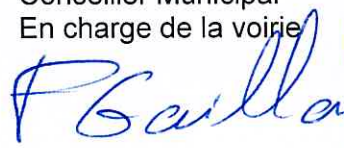
En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur Le Maire, Madame La Directrice Générale des Services, Madame La Directrice des Services Techniques, Monsieur Le Commissaire divisionnaire de Police, Monsieur le Chef de La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE, Service Financier/Régie et au pétitionnaire la Société Conseiller Travaux.

Fait en Mairie, le **TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE**

Par délégation du Maire  
**Franck GAILLARD**  
Conseiller Municipal  
En charge de la voirie



Caractère Exécutoire le 23/12/24

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

  
Alain VERBRUGGE



## Acte à classer

ARR24-893

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-12-20T23-22-47.00 ( MI258008257 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20241213-ARR24-893-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ET PERMISSION DE VOIRIE AUTORISATION DE DÉPOSER UNE BENNE À GRAVATS 16 AVENUE CARNOT FRANCONVILLE-LA-GARENNE DU 13/01/2025

Date de décision : 13/12/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ARR 24-893 TECH.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 23:22

Date 20/12/24 à 23:22

Date 20/12/24 à 23:26

Par [SADEQ Fatiha](#)

Par [SADEQ Fatiha](#)